PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
DE MARSEILLE PROVENCE

N

1 :20 000

ANNEXES

R SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE (SUP)

–

BASSIN SUD

PLUi

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Ce document est une représentation
des servitudes d'utilité publique en vigueur
affectant l'utilisation des sols.
Il est de nature informative :
il ne se substitue ni à la consultation des gestionnaires,
ni à celle des plans annexés au dossier
instaurant la servitude, ou au PLUi.

Limites Communales

Patrimoine naturel

EL9 - Servitude de passage sur le littoral

EL10 - Cœur de parc national

Patrimoine culturel

AC1 - Mesures de classement et d'inscription des monuments historiques

AC1 - Protections des abords des monuments historiques - Périmètre Délimité des Abords

AC1 - Protections des abords des monuments historiques - Rayon des 500m

AC2 - Servitude relative aux sites inscrits et classés

AC4 - Sites patrimoniaux remarquables

Canalisations

A5 - Servitude relative aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement

Energie

I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques

I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz

Infrastructures terrestres et maritimes

T1 - Servitude relative aux voies ferrées - Visibilité sur les voies publiques

Télécommunication

PT1 - Servitudes instituées au bénéfice des centres radioélectriques concernant la défense nationale ou la sécurité publique

PT2 - Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques

PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications

Défense nationale

AR1 - Servitude de champs de vue concernant la détermination et la conservation des postes électro-sémaphoriques

AR2 - Servitude liée aux ouvrages de défense des côtes ou de sécurité maritime

AR5 - Servitude relative aux fortifications, places-fortes, postes et ouvrages militaires

AR6 - Servitude aux abords des champs de tir

Salubrité publique

INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières - Cimetière

INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières - Servitude

AS2 - Servitude de protection des établissements de conchyliculture et d'aquaculture et des gisements coquilliers

Sécurité publique

PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique

PM3 - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

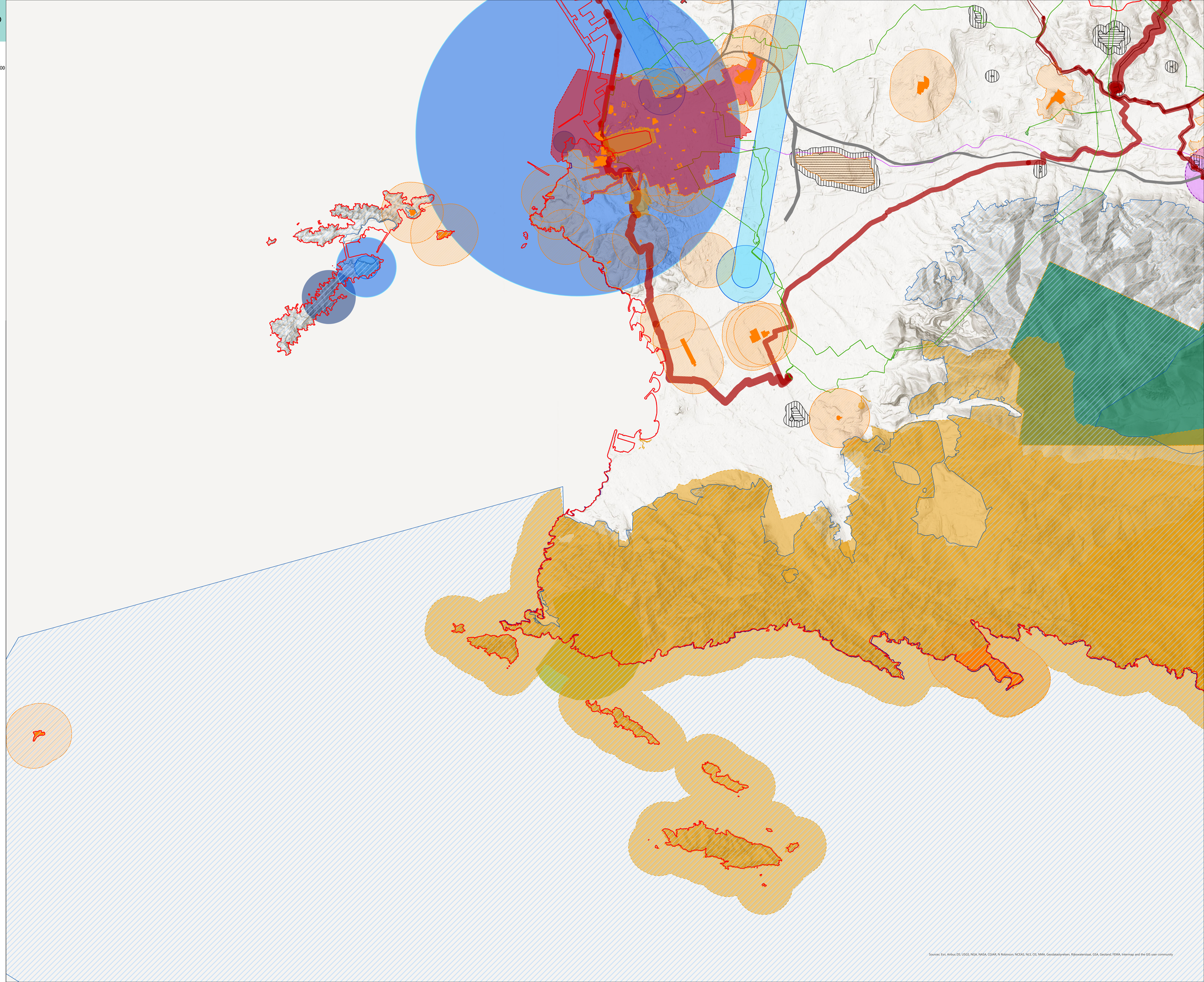

Sources: Esri, Airbus DS, USGS, NGA, NASA, CGIAR, N Robinson, NCEAS, NLS, OS, NMA, Geodatastyrelsen, Rijkswaterstaat, GSA, Geoland, FEMA, Intermap and the GIS user community